



# LE LAMA

LETTRE AUX AMIS ET MEMBRES DE L'AFAENAC

## ÉDITORIAL : IL FUT UN TEMPS...

Il fut un temps, dans les années 80, où le projet de « *Prendre un enfant par la main* » suscitait autour de nous surprise et enthousiasme. Je me souviens de cette chanson d'un jeune auteur-compositeur, Yves Duteil, écrite quelques années plus tôt, et que les postulants à l'adoption que nous étions écoutions avec émotion...

Il fut un temps où, lorsqu'on entamait des démarches pour obtenir l'autorisation de la DDASS pour la mise en œuvre d'un projet d'adoption (accord qui prendra plus tard le nom « d'agrément »), les proches, amis, collègues, se mobilisaient spontanément pour prodiguer de mille façons conseils et accompagnement tout au long du fameux parcours dit « du combattant ».

Il fut un temps où, l'accord de la DDASS en poche, ce parcours se faisait plus précis, selon que l'enfant vers lequel on avait décidé de se mettre en chemin serait d'ici ou bien d'ailleurs. « *Prendre un enfant comme il vient...* ». Là encore, l'empathie, la confiance et le soutien des un(e)s et des autres nous étaient acquis, sans aucune arrière-pensée de leur part.

Il fut un temps où la grande nouvelle fut accueillie avec une joie immense par tout l'entourage. Cet enfant-là viendrait d'ailleurs, et nous savions enfin de quel pays ! Pour nous, ce fut le Chili ! Nous voulions déjà tout apprendre sur le commencement de son histoire, tout connaître de son pays de naissance, et nous nous préparions intensément « *Pour l'emmener vers demain* ».

Il fut un temps où le voyage vers l'enfant inconnu allait faire basculer nos vies à jamais. Là encore, tout le monde se réjouissait, nous entourait, nous couvrant de petits cadeaux à son intention, sans rien savoir de lui : vêtements, jouets ou autres. « *Prendre un enfant pour un roi...* ».

Il fut un temps où notre long cheminement vers un enfant qui n'avait personne pour l'aimer et le protéger n'éveillait que bienveillance et solidarité. Chacun(e) souhaitait alors, pour nous et pour celui qui quelque part nous attendait, ce bonheur qui ne ressemble à aucun autre : « *Prendre un enfant par le cœur...* ».

Il fut un temps où l'enfant était enfin là, devant nous, et où nous sommes devenus parents pour lui à cet instant, sans nous poser de questions : « *Prendre un enfant dans ses bras* »...

Il fut un temps où tout humain doté d'un cœur ne pouvait que se réjouir de savoir qu'à des milliers de kilomètres de chez nous,

le délaissement d'un enfant venait de prendre fin avec l'arrivée de ceux qui étaient venus le chercher pour l'aimer, le protéger, le regarder grandir... « *Prendre un enfant par l'amour...* ».

Il fut un temps où l'adoption internationale suscitait étonnement, et même, souvent, émerveillement, de la part des médias qui, pour nombre d'entre eux, se montraient friands du recueil de nos témoignages et les diffusaient largement, comme autant de faire-part de ces « naissances » pas comme les autres qui devenaient, au fil des années, toujours plus nombreuses. « *Prendre un enfant pour le sien...* », voilà qui éveillait alors la curiosité et l'émotion, parfois teintées d'une sorte d'admiration qui nous agaçaient un peu...

Ce temps-là est désormais révolu.



Dès le début des années 90, déjà, on avait senti venir l'orage... Ici et là, étaient apparus dans la presse, des articles évoquant de sordides tractations d'argent sur les chemins menant à l'adoption d'enfants dans certains pays, dont quelques-uns se trouvèrent alors dans le collimateur, même si, trop souvent, aucune preuve sérieuse ne venait donner corps à ces allégations. C'est à cette époque que des associations liées à différents pays d'origine furent fondées par des parents adoptifs, afin de créer un lien visible avec les pays de naissance de leurs enfants et revendiquer publiquement la transparence d'adoptions réalisées dans le respect des procédures, ici et là-bas.

Néanmoins, à partir de là, le mal était fait et l'image de l'adoption internationale commença alors de se ternir, de perdre cette aura qui l'avait entourée depuis des décennies, entachée par ce qui allait peu à peu la ronger de tous côtés avant de lui porter plus tard le coup de grâce... Le soupçon !

La ratification par la France et par un certain nombre de pays d'origine de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, en instaurant un cadre législatif international, visait à lutter contre les dérives possibles de l'adoption et les trafics, le principe fondateur étant le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. La mise en place de cet accord a permis de mieux contrôler les procédures. Et c'est à partir de là que l'adoption internationale a amorcé son déclin, de plus en plus marqué, de la fin des années 90 à ce jour.

Suite page 2

Le 21ème siècle entamé, certains de nos enfants devenus adultes ont voulu en savoir un peu plus que ce qu'ils avaient pu trouver dans leurs dossiers et de nombreux parents les ont encouragés et accompagnés dans cette voie. Ils ont recherché leur génitrice, parfois leur géniteur, une quête légitime, jalonnée de surprises et de découvertes parfois amères, voire perturbantes pour les plus fragiles... Le poids des mots se fit de plus en plus accablant pour eux, à mesure que les médias s'empressaient de relayer ce qui n'était plus de l'ordre d'une simple rumeur, redessinant une image de l'adoption internationale résolument infamante pour l'ensemble des acteurs engagés dans ce processus: réseaux d'intermédiaires véreux, procédures irrégulières, falsification d'états-civils, fausses déclarations de naissance, dysfonctionnements divers, bébés volés par milliers, séparations arbitraires d'enfants et de leur mère, faux orphelins, abandons forcés, consentements non éclairés, adoptions illicites, « déportation » d'enfants pauvres vers les pays riches...

« L'effet domino » allait faire le reste...Le soupçon se répandit, atteignant tout le monde : organismes agréés pour l'adoption, juges des mineurs, avocats, médecins, sages-femmes, assistantes sociales, services chargés de la protection de l'enfance, responsables de structures privées ou publiques accueillant des mineurs délaissés, religieux, autorités consulaires, fonctionnaires des affaires étrangères... Avec, bien sûr, en tête de file, les adoptants venus de France, certains via un organisme, d'autres via une démarche individuelle -parfaitement légale dans la plupart des pays dans les années 80, mais désormais objet de toutes les suspicions et aujourd'hui interdite par la loi. Cette démarche de couples sempiternellement décrits comme « en mal d'enfant » sera même qualifiée de « maraude à la recherche de l'enfant à tout prix ». « A tout prix »...Nous y voilà ! Tout est dit. Mais la stigmatisation des adoptants d'un pays riche, venus « faire leur marché » dans des pays pauvres, au nom d'un soi-disant « droit à l'enfant » ou sous prétexte d'humanitarisme, de même que l'accusation d'une nouvelle forme de « néo-colonialisme », sont pour nous inacceptables. Tout comme le sont le soupçon systématique et l'opprobre jeté depuis un certain temps sur l'ensemble des adoptions à l'étranger. Aussi sommes-nous aujourd'hui nombreux à refuser cette nouvelle image de l'adoption internationale qui fait de tous les adoptés les victimes et de tous les adoptants les auteurs, voire à tout le moins les complices, de ce que l'ONU a récemment qualifié de « crimes contre l'humanité ».

« Tous les acteurs de l'adoption ont tenu un rôle », jugent, dans leur « *Etude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France* », les historiens Yves Denéchère et Fabio Macedo, semant le doute, la méfiance et parfois la discorde au sein même des familles adoptives. De telles affirmations, par ailleurs peu étayées, accompagnées de listes de pays indifféremment suspectés des pires violations et abus en tout genre, sans qu'aucune enquête de terrain ait été menée dans chacun de ces pays, ni aucun document produit pour en apporter des preuves incontestables, ne peuvent être considérées comme crédibles. Elles n'en sont pas moins injustes et dévastatrices pour tous ceux qui ont scrupuleusement suivi les procédures légales et pour leurs enfants. Quant au discours autour des vols de bébés arrachés à leur mère, il est foncièrement manipulateur (car assez racoleur pour que les médias s'en emparent !), étant donné qu'il ne s'appuie sur aucun chiffre, sur aucune statistique, se contentant de qualifier de « systémiques » les pratiques illicites pour l'ensemble des pays ciblés. Or, il faut souligner que parmi celles ou ceux qui dénoncent ces trafics- que bien évidemment nous condamnons - aucun(e) n'a eu à ce jour l'honnêteté de rappeler que les enfants adoptés à l'international n'étaient pas toujours - et loin s'en faut ! - des bébés ! De très nombreux enfants grands, des fratries, des enfants en situation de handicap ou présentant des antécédents

lourds, ainsi que des enfants de communautés autochtones souffrant de graves discriminations, ont aussi trouvé parmi nous l'amour et la protection d'une famille grâce à l'adoption internationale, et même très souvent grâce à une démarche individuelle systématiquement vilipendée aujourd'hui et soi-disant à l'origine de toutes les dérives... C'est pourtant elle qui a bien souvent permis la rencontre avec un ou plusieurs de ces enfants dits « à besoins spécifiques », des enfants placés, invisibilisés dans des institutions, des enfants qui n'auraient jamais été proposés à l'adoption dans leur propre pays et auraient continué de pourrir des années durant dans ces structures, privés d'attention et d'amour... Privés d'enfance !

Alors, non, MM. les historiens Denéchère et Macedo, nous ne reconnaissons pas « avoir tenu un rôle » quelconque, aussi minime fût-il, dans cette liste de délits inadmissibles et de violations des droits des enfants et des personnes ! Ces crimes nous révoltent autant que vous, n'en doutez pas. Et si certain(e)s, aujourd'hui, font une campagne soigneusement orchestrée pour la disparition de l'adoption internationale, nous tenons à leur rappeler qu'un peu partout dans le monde, des milliers d'autres enfants privés de famille et oubliés des politiques de protection de l'enfance attendent, et attendront encore dans le futur, que vienne un jour quelqu'un qui « les prendra par la main pour les emmener vers demain »... Ici ou ailleurs, vers une autre enfance possible !

C'est pourquoi il faut sauver le soldat « Adoption Internationale » ! Mais n'est-il pas déjà trop tard ? C'est toute la question...

**Dominique Grange**  
Présidente

### **Prendre un enfant**

*Prendre un enfant par la main  
Pour l'emmener vers demain  
Pour lui donner la confiance en son pas  
Prendre un enfant pour un roi  
Prendre un enfant dans ses bras  
Et pour la première fois  
Sécher ses larmes en étouffant de joie  
Prendre un enfant dans ses bras*

*Prendre un enfant par le cœur  
Pour soulager ses malheurs  
Tout doucement, sans parler, sans pudeur  
Prendre un enfant sur son cœur*

*Prendre un enfant dans ses bras  
Mais pour la première fois  
Verser des larmes en étouffant sa joie  
Prendre un enfant contre soi*

*Prendre un enfant par la main  
Et lui chanter des refrains  
Pour qu'il s'endorme à la tombée du jour  
Prendre un enfant par l'amour  
Prendre un enfant comme il vient  
Et consoler ses chagrins  
Vivre sa vie des années, puis soudain  
Prendre un enfant par la main*

*En regardant tout au bout du chemin  
Prendre un enfant pour le sien*

**Merci à Yves Duteil pour sa chanson - 1977**



## HOMMAGE À ODILE GAUDILLIÈRE

Toi qui avais l'art de cultiver l'amitié et la bonne humeur et ce, particulièrement au sein de notre Association des Familles Adoptives d'enfants nés au Chili, où tu donnas tant de ton temps, ton départ pour l'autre rive nous laisse non seulement désemparé(e)s mais avec un goût d'inachevé.

Partie trop tôt, dira-t-on, mais choisit-on ?

Pour nos rencontres et réunions, tu venais de Châtillon et quand tes forces, peu à peu, sont venues à manquer, le trajet pour aller chez Dom te semblait long, tu marchais à petits pas mais toujours tu gardais le sourire !

Ta gentillesse, ton sens de l'accueil, ta présence à l'autre avec un réel souci de l'écoute te caractérisaient. Quand tu prenais des notes pour rédiger le compte-rendu de nos réunions, tu ne venais jamais les mains vides et tu avais toujours quelques douceurs à partager au fond de ton sac pour notre petit goûter...

Femme de convictions, tu n'hésitais jamais à soutenir les causes qui te semblaient justes. Tu aimais beaucoup ton travail au ministère et nous partageons la même passion des livres et des recherches documentaires, mais aussi des voyages, que nous évoquions quelquefois autour d'un déjeuner ou d'un petit café.

Assez secrète, tu parlais peu de toi sauf quand tu évoquais les deux hommes de ta vie, Rémi ton mari, et Martin votre fils, adopté au Chili, pays cher à notre cœur à tous. Tu nous partageais tes espoirs, tes inquiétudes de maman, aussi.

Odile, tu resteras dans nos cœurs comme une amie fidèle pour qui l'AFAENAC était plus qu'une association, un lieu phare d'amitié, de partage et de défense des enfants chiliens. Nous ne t'oublierons pas.

A tous les deux, Rémi et Martin, au nom de l'AFAENAC et de toutes celles et ceux qui ont connu Odile, nous vous réitérons toute notre sympathie attristée.

L'équipe du Conseil d'Administration - Mars 2023



# Adoption internationale en danger : Le bébé avec l'eau du bain ?



A l'heure où l'adoption internationale est largement contestée dans de multiples articles et reportages faisant état de pratiques illicites (délits et crimes) allant jusqu'au vol pur et simple d'enfants, et un an après le vote de la loi Limon<sup>1</sup> qui, notamment, interdit l'adoption internationale par démarche individuelle et restreint drastiquement les missions des OAA<sup>2</sup>, paraît sur cette question le rapport de deux universitaires, Yves Denéchère et Fabio Macedo, *Etude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France*.<sup>3</sup> Ce texte apporte, sur cet aspect de l'adoption internationale en France depuis, grosso modo, les années 70, un éclairage critique qui s'appuie sur différents types de sources, notamment des études universitaires et des archives du Ministère des Affaires étrangères. Il faut noter d'emblée que cette étude porte, comme l'indique son titre, non pas sur les pratiques de l'adoption internationale en général mais sur les seules pratiques illicites qu'elle a occasionnées.

De cette lecture, on sort accablé. Pays par pays, y sont énumérés des années de signalements de pratiques illicites liées à l'adoption internationale. Que de manquements au respect des droits humains et à l'éthique de l'adoption ! Que d'avertissements apparemment restés lettre morte puisque les agissements dénoncés ont perduré dans divers pays du globe ! Paradoxalement, on en sort aussi un peu réconforté, car cette liste de signalements et de demandes d'intervention émis par des personnels de l'administration française à l'étranger et par des adoptants alertés par des irrégularités dont ils avaient été témoins montre que, depuis longtemps, des acteurs de l'adoption se sont alarmés de voir celle-ci faire parfois l'objet d'opérations très lucratives reléguant au mieux à l'arrière-plan l'intérêt des enfants en situation d'abandon.

Réflexion faite, enfin, si elle choque par la somme des actes répertoriés, cette étude ne surprend pas vraiment. Elle témoigne que des pratiques marchandes se sont glissées dans un domaine qui relève de l'humain, l'enfance, que nos sociétés, en théorie du moins, considèrent comme sacrée. Peut-on s'étonner de cela ? Pourquoi en irait-il autrement pour l'adoption que pour d'autres activités humaines qui reposent en grande partie sur l'écart entre riches et pauvres, puissants et faibles ? L'étude mentionne d'ailleurs que les premiers signalements concernaient des adoptions effectuées en France avant 1945<sup>4</sup> et que la question des pratiques illicites sur le territoire national mériterait elle aussi une étude,<sup>5</sup> preuve que l'adoption a toujours et partout attiré les profiteurs sans scrupules. Concernant l'adoption internationale, les abus et trafics de toutes sortes ne sont-ils malheureusement pas inhérents à la fracture existant, en termes de moyens matériels et d'organisation politique et sociale, entre les pays riches et les autres ?

Ceci étant, parce que, contrairement aux productions des médias sur le sujet, il contribue au débat par autre chose que des témoignages personnels et des affirmations sensationnelles, ce rapport est utile.

Cependant, on est, à cette lecture, troublé par l'absence d'ordre de grandeur précis du phénomène. L'étude mentionne le caractère essentiellement qualitatif des sources utilisées.<sup>6</sup> On comprend la difficulté que présente le recueil de données quantitatives dans ce domaine et que des chercheurs aient pu recourir, en lieu et place, à des enquêtes et à des témoignages, mais il s'ensuit que les données présentées sont insuffisamment représentatives pour refléter la réalité du terrain.

Pour une appréciation objective des faits, il faudrait mesurer l'étendue des pratiques illicites en proportion de la totalité des adoptions internationales. Sur les quelques 120 000 enfants nés à l'étranger qui auraient été adoptés en France des années 70 à nos jours,<sup>7</sup> combien ont été « acquis » au mépris de leurs droits et des lois et combien adoptés en toute légalité, sans la moindre transaction financière ? Cette donnée manque cruellement : faute de cette mise en perspective essentielle, et bien que les auteurs du rapport signalent plusieurs fois les dangers de toute généralisation<sup>8</sup>, la confusion peut facilement s'installer et les pratiques illicites en venir à sembler être la norme. « On peut s'interroger sur l'ordinaire des pratiques illicites et leur caractère systémique. [...] D'où la tentation d'en tirer l'axiome selon lequel partout où il y a eu adoption internationale, il a pu y avoir pratiques illicites. Ce qui ne signifie certes pas que toutes les adoptions internationales sont entachées de pratiques illicites »<sup>9</sup>, écrivent les auteurs. De pareille déclaration antinomique, chacun retiendra ce qu'il veut.

Le soupçon ainsi établi n'est pas sans effets collatéraux graves. Les faits eux-mêmes, quelle que soit leur ampleur, sont inacceptables mais le risque, malheureusement avéré, est qu'ils soient considérés à tort comme « systémiques ». Par un effet de loupe, en dépit des avertissements au lecteur, ce rapport peut facilement être lu comme discréditant l'ensemble de l'adoption internationale, voire de l'adoption en général, comme on l'a constaté lors des débats qui ont précédé le vote de la loi Limon en 2022. Il peut aussi être perçu comme la critique indiscriminée de nombreux pays d'origine, de leurs juges et travailleurs sociaux. De même pour les adoptants qui ont suivi scrupuleusement la procédure légale et, plus grave encore, pour les adoptés, qu'il expose à un doute destructeur : « Ai-je moi aussi été adopté(e) dans de telles conditions ? » Signalés collectivement à l'attention publique du fait de leur adoption, ils se retrouvent facilement stigmatisés par l'amalgame entre enfant adopté et enfant volé ou, pour le moins, acheté.

<sup>1</sup>Loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. -<sup>2</sup>OAA : organismes autorisés pour l'adoption.

<sup>3</sup>Denéchère, Yves et Fabio Macedo, *Etude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France*. Université d'Angers, 2023. hal-03972497.

<sup>4</sup>Denéchère et Macedo, p. 25. -<sup>5</sup>Denéchère et Macedo, p. 147. -<sup>6</sup>Denéchère et Macedo, pp. 22-23.

<sup>7</sup>Denéchère et Macedo, pp. 9, 13, 146 : un peu plus de 100 000 enfants de l'étranger auraient été adoptés en France entre 1979 et 2022, au moins 120 000 (estimation) en comptant les enfants arrivés avant 1979.

<sup>8</sup>Denéchère et Macedo, p. 144, par exemple. -<sup>9</sup>Denéchère et Macedo, p. 137.

Une autre donnée serait essentielle pour appréhender les faits évoqués « sans les évaluer à l'aune des normes actuelles mais en essayant de dénouer l'écheveau complexe des responsabilités »<sup>10</sup>: le contexte spatial et temporel. De fait, à côté des enlèvements d'enfants, des trafics avérés, quantité de situations demanderaient à être saisies avec la nécessaire profondeur de champ. On a vu dans la presse des détracteurs de l'adoption internationale s'indigner, depuis le confort de la vie occidentale d'aujourd'hui, au nom de principes que nul ne récuse et de « l'intérêt supérieur de l'enfant », que des juges aient pu précipiter des démarches légales ou falsifier des états-civils. Soit, mais c'est ignorer la réalité du terrain. L'application locale et même l'interprétation des lois sont toujours affaire de contexte. Ce contexte, c'étaient les conditions de vie déplorables des plus pauvres (absence d'aides sociales, fréquente défection des pères, éclatement des structures familiales, quasi-inaccessibilité de la contraception, interdiction de l'IVG cependant pratiquée dans des conditions sauvages...) et, souvent, pour les tribunaux, une dramatique absence de budget, de personnel et de structures adéquates pour la prise en charge des enfants sans famille. Quant aux travailleurs sociaux, eux savaient mieux que personne ce qui attendait les enfants de parents défaillants : l'orphelinat, la rue, la déchéance sociale, la mort. Ils en avaient connu, laissés chez une voisine « pour quelques semaines » par une mère jamais revenue. Peut-on s'étonner de leurs états d'âme et qu'il leur soit arrivé d'orienter une femme enceinte vers l'adoption quand un enfant à naître avait toutes les chances d'être rapidement laissé sur le carreau ?

Ce qui importe désormais, maintenant que les risques de l'adoption internationale ont été rendus publics, c'est ce qui va advenir des enfants abandonnés de l'étranger. Pouvons-nous espérer que notre société sache tirer les leçons du passé et que de nouvelles politiques publiques voient le jour, inspirées par cette connaissance et par la conscience des enjeux pour ces enfants ? Pour l'instant, se profile surtout le risque d'un étranglement de l'adoption internationale qui équivaldrait quasiment à la fermeture de nos frontières. Nous sommes au milieu du gué, entre une tradition d'adoption massivement attaquée et une absence d'alternative visible alors que l'urgence n'a pas disparu pour les enfants. Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain, alors que des familles sont prêtes à les accueillir ? Pour apaiser notre bonne conscience d'occidentaux nantis, faut-il se détourner de ces enfants alors même que l'adoption internationale connaît une baisse significative et que nombre de pratiques illicites sont identifiées et combattues ? N'y a-t-il pas d'autres voies, qui se préoccuperaient avant tout du bien des enfants ?

La suppression de l'adoption internationale, ou même sa réduction drastique,

aurait de graves conséquences. Dans les pays riches, la pénurie d'enfants adoptables conduirait les personnes souhaitant devenir parents à emprunter d'autres chemins. Pour certains, la GPA semble être la solution toute trouvée, à ceci près que son coût astronomique<sup>11</sup> peut faire craindre le déploiement de pratiques non autorisées par la loi et de toutes sortes de trafics.

Pour les pays pauvres, les conséquences seraient vitales. Un argument souvent invoqué pour contester le bien-fondé de l'adoption internationale est que la « demande » émanant des pays riches, où l'« offre » générée dans les espaces nationaux est insuffisante, créerait l'« offre » dans les pays pauvres, suscitant abandons, pressions sur les femmes enceintes, incitations à la grossesse, rapt, trafics, etc. En d'autres termes, la fin de l'adoption internationale résoudrait la question des pratiques illicites dans les pays d'origine. La morale, la conscience politique demanderaient donc de renoncer à adopter à l'étranger.

Cet argument pose question. Rien n'est moins sûr, en effet. L'« offre », dans les pays pauvres, ne dépend pas seulement de la « demande » internationale mais aussi de facteurs endogènes. Peut-on croire que la misère va disparaître comme par enchantement, que les gouvernements vont prendre en charge leurs enfants sans famille au point que leur situation devienne préférable à celle d'enfants adoptés à l'étranger ? Même dans un pays riche comme la France, on ne peut plus ignorer les graves défaillances de notre système social et le malheur, trop souvent, d'être un enfant de l'ASE...

Mettre en place des obstacles infranchissables à l'adoption internationale reviendrait ainsi à se laver les mains du sort de milliers d'enfants. Est-ce là ce que nous voulons ? Nos sociétés sont confrontées à un vrai dilemme, dont elles doivent sortir par le haut en tenant compte de « l'intérêt supérieur des enfants » et de l'urgence. *“A él no podemos responder « Mañana ». Su nombre es « Hoy »!*<sup>12</sup>

**Marie-Jeanne Gauffre & Charilaos Képhaliacos,**  
parents de 2 enfants adoptés au Chili, membres de l'AFAENAC



*Hommage à Gabriela Mistral par l'artiste argentin Juan Fuji.*

<sup>10</sup> Denéchère et Macedo, p. 135.

<sup>11</sup> Les tarifs d'une GPA sont en accès libre sur internet. Voir par exemple : Chypre, les Etats-Unis, l'Ukraine.

<sup>12</sup> Poème de Gabriela Mistral (1889-1957), poétesse chilienne, enseignante, et Prix Nobel de Littérature en 1954. Traduction : « A l'enfant, nous ne pouvons répondre « Demain ». Son nom est « Aujourd'hui » ».



# Elisa LONCÓN

## une combattante mapuche



**"Les femmes autochtones sont une pièce fondamentale pour la refondation du pays. Nous avons toujours été les dernières de l'Histoire, aujourd'hui nous renaissans ensemble. Merci aux femmes de tous les peuples !"**

Rencontre avec Elisa LONCÓN, ex-présidente de la Convention Constituante qui a mis au point un projet de nouvelle Constitution, rejeté, lors du référendum du 4 septembre, par 62% des électeurs chiliens.

A l'initiative de l'Association d'Ex-Prisonniers Politiques Chiliens en France.



Je suis née dans la 9ème région du Chili. J'avais 10 ans en 1973, lors du coup d'Etat militaire de Pinochet. Nous venons d'un peuple qui lutte, le peuple originaire Mapuche. Je vivais à la campagne, au sein de ce peuple qui ne s'est jamais rendu. Puis je suis partie faire des études pour devenir professeure d'anglais. Je l'ai enseigné pendant deux ans. Maintenant, j'enseigne la langue de mon peuple, le Mapudungun, et la culture mapuche, à l'Université de Santiago. Nous sommes nombreux(ses) à avoir pu accéder à un niveau d'éducation supérieur.

A la suite du grand mouvement social d'octobre 2019, « El Estallido » (l'explosion), mes camarades m'ont incitée à poser ma candidature à l'Assemblée Constituante. J'ai foncé et j'ai réussi ! Ça a été une immense victoire pour une femme, et de surcroît une indigène, de devenir la première présidente de la Convention constitutionnelle, l'institution la plus transparente qui ait jamais existé au Chili ! Notre première victoire a été de pouvoir utiliser notre propre langue dans la campagne. Et pour moi ce fut un honneur de prendre la tête de ce collectif de travail, avec une très large représentation populaire. Démarrée avec peu de moyens, l'Assemblée Constituante a finalement pu commencer à fonctionner, avec ses 155 membres élus (78 hommes et 77 femmes), représentant(e)s de la société civile, universitaires, artistes, intellectuels, avocats, ingénieurs... 17 membres des différents peuples autochtones (Mapuche, Aymara, Rapa Nui, Quechua, Atacameño, Kawésqar, Yagan, Diaguita), 8 membres de la communauté LGBT... et 39 membres issus de la droite !

Dès le début, nous avons été l'objet de menaces et de mensonges, moi et d'autres membres. Mais qu'importe, le résultat aura été un projet de Convention du XXIème siècle, inscrivant dans le marbre les droits des femmes, des peuples originaires, de la nature. Et le respect des normes environnementales\*, l'accès à l'eau, le droit à la santé publique (l'IVG est toujours criminalisée au Chili, excepté en cas de viol), à la retraite, à un logement décent ! Malheureusement, grâce au soutien massif des médias chiliens, ce sont les mensonges qui ont gagné et réussi à diviser le pays, jusqu'au « rechazo » (rejet) du plébiscite, le 4 septembre dernier. En effet, alors que nous étions encore en train de discuter et de rédiger

différentes propositions, nous n'avons eu que deux mois pour diffuser le document final et mener notre campagne. Pendant ce temps, la droite orchestrait la sienne, basée sur le dénigrement, le mensonge et la calomnie et faisant régner la peur parmi les populations les moins informées : « Les Mapuche vont diviser le pays ! », « Les patrons de la vigne vont s'enfuir et il n'y aura plus de travail... », « Ça va être la fin de l'Hôpital public ! », « On n'aura plus le droit d'avoir sa propre maison ! »... Même ce rêve-là leur a été volé !

**« NOUS VENONS D'UN PEUPLE QUI LUTTE ! »**

La violence est arrivée au Chili avec la colonie, l'Empire espagnol et l'occupation militaire du Wallmapu\*\* : violence dans l'éducation, violence contre la langue et la culture... Mais le peuple mapuche n'est pas un peuple guerrier. Aussi, les femmes et les enfants souffrent énormément de la violence. Et cette violence, c'est la colonisation. La relation avec la nature est inhérente à la culture mapuche. La nature est notre mère et nous avons, dans chaque communauté, des protocoles locaux que les autres ne connaissent même pas. Héctor LLaitú\*\*\* parle « d'autonomie locale ». Et nous sommes aussi critiques à l'égard de notre peuple. Notre pensée est en lien avec la Terre, avec l'eau. Cette connexion n'a jamais été une lutte identitaire mais un combat pour des droits politiques. Nos droits ne peuvent être délégués.

Aujourd'hui, alors que seulement 38% des Chiliens ont voté en faveur du plébiscite, la situation est compliquée. En ce moment, il n'y a pas d'unité, pas d'amour et pas beaucoup d'espoir... Pour ma part, j'ai pris une année sabbatique et je donne des conférences pour poursuivre mon combat. Mais la droite me harcèle, il y a un discours de haine très violent à mon encontre : « Es una sin vergüenza\*\*\*\* ! », etc... Tout ça n'est pas très encourageant... La droite chilienne sort renforcée par l'échec du référendum, y compris dans des régions où les communautés mapuche sont nombreuses, comme celle de Temuco où le « rechazo » du projet a représenté 75% des votes... Et on constate que le président Boric lui-même est déjà en train de faire marche arrière... ! Alors, que va-t-il rester de notre beau projet de Constitution et qu'en sera-t-il du nouveau processus constitutionnel ?

"En attendant, la Constitution de 1980, héritée de la dictature de Pinochet, reste en vigueur. La militarisation toujours plus intense permet de réprimer au quotidien toute forme de résistance dans les communautés et nombreux sont les Weichafe (guerriers mapuche) qui purgent actuellement de lourdes peines dans des prisons de haute sécurité. La militarisation du Wallmapu est une politique coloniale !"

Propos recueillis par D.G.

( Le 5 décembre 2022. Mairie du 20ème arrondissement de Paris ).

Article publié dans le n°21 du journal féministe et libertaire "Casse-Rôles".

\*« En matière de normes environnementales, le Chili est une zone de non-droit », déplore Katta Alonso, fondatrice du Mouvement environnemental des femmes des zones de sacrifice en résistance. (cf article de Flora Genoux sur « le Tchernobyl chilien » - Le Monde du 22 septembre 2022)

\*\* En Mapudungun= « Territoire environnant ». Il s'agit des terres ancestrales du peuple originaire mapuche, dans le sud du Chili et de l'Argentine.

\*\*\*Leader mapuche de la CAM (Coordinadora Arauco-Malleco), incarcéré depuis août 2022 pour présomption de participation à des actions de récupération de territoires et pour avoir appelé à la résistance armée.

\*\*\*\*Femme dévergondée, malhonnête...

## TRIBUNE

# Les amalgames, ça suffit !

Il est inexact de dire que la dictature de Pinochet a pratiqué au Chili, en matière d'adoption, une politique d'Etat semblable à celle de l' Argentine sous la dictature de Videla. Oui, cela est faux et malhonnête car dépourvu de fondement. Deux dictatures voisines = deux politiques identiques ?! Non, les choses ne sont pas si simples...!

En Argentine, les nouveaux-nés confiés à des dignitaires de l'armée, à des policiers ou à des couples favorables à la dictature étaient les enfants d'opposantes politiques enceintes lors de leur arrestation, puis assassinées après avoir accouché dans des maternités clandestines ou des centres de détention. Le drame de ces enfants volés est une affaire d'Etat argentine que l'on peut qualifier de systémique. L'Argentine ne connaissait d'ailleurs pas l'adoption internationale, alors qu'au Chili elle existait depuis les années 60 et que seul le Juge des mineurs avait autorité pour prendre une décision basée sur le rapport médico-social de l'enfant. Au Chili, les militaires n'intervenaient en aucune façon dans la procédure. En l'absence de consentement de parents biologiques, une recherche était systématiquement initiée par les services sociaux pour tenter de les localiser. Un quotidien local publiait, dans les Annonces Légales, un avis du Tribunal des mineurs prévenant que tel enfant était susceptible d'être confié en adoption et invitant sa famille à se faire connaître au plus vite. La procédure de recueil d'un enfant en vue de son adoption se faisait donc conformément à la législation en vigueur dans les années 80, et jusqu'à la ratification de la Convention de La Haye, les enfants chiliens adoptables étaient confiés en " tuición " - l'équivalent d'une tutelle - aux adoptants. Tous ceux et celles qui, comme nous, ont adopté par démarche individuelle au Chili, dans les années 80/90, peuvent en témoigner et en ce qui nous concerne, ayant adopté nos enfants en 84, 86, 88, 96, nous pouvons certifier que les magistrats rencontrés veillaient scrupuleusement à la conformité de la procédure et se montraient particulièrement soucieux de l'intérêt des enfants qu'ils confiaient à l'adoption internationale. L'enquête sociale et psychologique de la DDASS était passée au crible et les juges nous demandaient de donner régulièrement des nouvelles de l'enfant après son arrivée en France et surtout, une fois son adoption plénière prononcée dans le délai de 6 mois prévu par la loi française, de communiquer au tribunal copie du jugement traduit (par traducteur assermenté) et légalisé auprès des autorités, afin que soit dûment enregistrée, au Chili, la sentence du Tribunal de Grande Instance français. Ce que nous avons toujours fait !

Alors on enrage en constatant que c'est une fois de plus la démonstration simpliste " ceci = cela ", qui prévaut, au détriment d'une analyse concrète de la réalité ! Cette vision de l'adoption au Chili dans ces années-là est historiquement fautive et s'il est vrai que le régime de Pinochet ne s'est pas opposé au développement de l'adoption internationale, c'est notamment parce que cela lui permettait de rétablir des relations diplomatiques avec des pays, dans le but de blanchir l'image du régime en Europe après la révélation des exactions, tortures et crimes de la dictature. D'autre part, il faut souligner l'absence de politique sociale au Chili à l'époque, l'extrême pauvreté étant le problème majeur que le régime cherchait à éradiquer. Il y a certainement eu des soustractions d'enfants à leur mère et des dérives, au Chili comme ailleurs, mais on observera qu'aucun chiffre officiel n'est ressorti de l'enquête judiciaire initiée en 2018 par la Cour suprême. L'hypothèse de 20.000 voire 50.000 bébés chiliens volés paraît peu vraisemblable et du reste, ces chiffres varient sans cesse, selon qu'ils sont publiés par des associations, les médias, le pouvoir judiciaire, ou autres... Les un(e)s parlent de centaines de cas, d'autres de dizaines de milliers, mélangeant tout en vrac : fausses déclarations de naissance, procédures irrégulières, soustractions d'enfants, trafics lucratifs, etc... et amalgamant ces pratiques illicites, donc condamnables, avec les nombreuses adoptions légales et transparentes dont nous avons été les protagonistes et les témoins.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous dénonçons avec vigueur cette campagne diffamatoire et le lynchage médiatique qui l'accompagne, visant l'adoption internationale dans son ensemble, réduisant nos enfants à des marchandises et faisant de nous, leurs parents, des complices de ces crimes ! Les amalgames, ça suffit !

**Dominique Grange**  
mère de 4 enfants adoptés au Chili  
Présidente cofondatrice de l'AFAENAC



*Dessin Tardi, Chili 1986 - ©Casterman*



Affiche réalisée par Federica Matta pour le lancement de la campagne de commémoration des 50 ans des Coups d'Etat militaires en Uruguay puis au Chili.

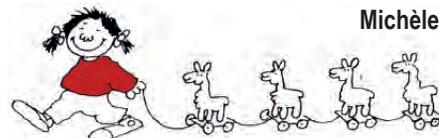
**Vendredi 14 Avril 2023,**

au CICP, une Coordination composée de 3 associations :

- « Dónde están? »: Association uruguayenne créée en 1997 pour obtenir justice et vérité pour tous les disparus de la dictature en Uruguay (de 1973 à 1985)
- L'Association des Ex-Prisonniers Politiques Chiliens
- L'Association France-Amérique Latine

a lancé la campagne pour les commémorations du **50e anniversaire des Coups d'Etat civico-militaires** du 27 juin 1973 en Uruguay et du 11 septembre 1973 au Chili.

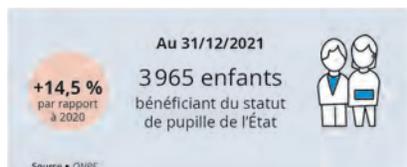
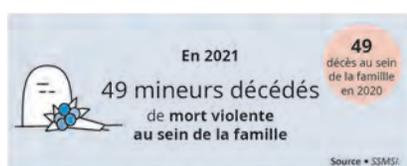
Au cours de cette soirée exceptionnelle à La Parrilla, cantine associative des bénévoles membres de l'Association « Dónde están ? », le président de l'Association des Ex-Prisonniers Politiques Chiliens, Héctor Vazquez, a invité Dominique Grange, présidente de l'AFAENAC, à venir parler des 30 ans de notre association. Dominique a présenté l'AFAENAC, insistant sur l'importance des liens des familles adoptives et des jeunes adultes adoptés avec le Chili. Elle a également informé l'assistance de la situation de l'Adoption Internationale, gravement discréditée depuis quelque temps par des campagnes stigmatisantes pour l'ensemble des acteurs de l'adoption et menacée de disparition.



Michèle Ballon

## LES CHIFFRES CLÉS EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'ONPE présente chaque année les derniers chiffres clés en protection de l'enfance construits à partir de données produites par l'ONPE, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le ministère de la Justice, les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). En mars 2023, les chiffres disponibles sont ceux au 31 décembre 2021.



**LE LAMA**  
n°29 • PRINTEMPS 2023

Photos : AFAENAC  
Dessins : @TARDI  
Graphisme : Rachel TARDI  
Impression : ACL Imprimerie  
61 rue de Tartary  
07200 AUBENAS

Secrétariat de l'AFAENAC :  
Michèle BALLON  
21 Ter rue Voltaire  
75011 PARIS  
e-mail : mimiafaenac@gmail.com

facebook.com/afaenac